

AFFAIRE INTÉRESSANT une demande de révision par la Cour fédérale du Canada, aux termes de l'article 41 de la Loi sur l'accès à l'information (1985), ch. A-1 (la Loi), du refus du chef de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de communiquer à John J. Vieaux, P. Eng., les dossiers qu'il cherchait à obtenir en déposant une demande de communication, le 16 novembre 1995, aux termes de la Loi.

ENTRE :

JOHN J. VIEAUX, P. ENG.,

requérant,

et

**LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA,**

intimé.

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

LE JUGE ROTHSTEIN

La présente demande, déposée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, est mal conçue. En effet, la *Loi* permet à la Cour d'ordonner au gouvernement de communiquer l'information qu'il a refusé de divulguer, si elle conclut qu'un tel refus était injustifié. En l'espèce, le requérant ne demande pas à la Cour d'ordonner au gouvernement de lui communiquer l'information qui lui a été refusée.

AFFAIRE INTÉRESSANT une demande de révision par la Cour fédérale du Canada, aux termes de l'article 41 de la Loi sur l'accès à l'information (1985), ch. A-1 (la Loi), du refus du chef de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de communiquer à John J. Vieaux, P. Eng., les dossiers qu'il cherchait à obtenir en déposant une demande de communication, le 16 novembre 1995, aux termes de la Loi.

ENTRE :

JOHN J. VIEAUX, P. ENG.,

requérant,

et

**LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA,**

intimé.

=====
MOTIFS DE L'ORDONNANCE
=====

**COUR FÉDÉRALE DU CANADA
SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE**

AVOCATS ET PROCUREURS INSCRITS AU DOSSIER

N° DE GREFFE :

T-2225-96

INTITULÉ DE LA CAUSE : JOHN J. VIEAUX, P. ENG.

- c. -

**LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA**

LIEU DE L'AUDIENCE : Calgary (Alberta)

DATE DE L'AUDIENCE : le 4 mars 1997

MOTIFS DE L'ORDONNANCE PRONONCÉS PAR LE JUGE ROTHSTEIN

EN DATE DU : 4 mars 1997

ONT COMPARU :

John Vieaux

pour le requérant

James N. Shaw

pour l'intimé

PROCUREURS INSCRITS AU DOSSIER :

**John Vieaux
Calgary (Alberta)**

pour le requérant

**George Thomson
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario)**

pour l'intimé